

Démarrer une entreprise & formalités

Se lancer dans l'horeca : quelles autorisations et à qui les demander ?

Suivez notre check-list
pour préparer au mieux votre projet
horeca à Bruxelles !



Votre check-list :

Permis d'urbanisme

Pour quelle raison ?

- Modification structurelle**
(Mur porteur, plancher et plafond, escalier,...)
- Modifications architecturales**
 - de la **façade avant** (modification couleur, baie, châssis, porte, tente solaire, enseigne, terrasse, rôtissoire...)
 - de la **façade arrière** (compresseur airco/ chambre froide, conduit de cheminée, ...)
- Changements de destination** (fonction: commerce, bureau, logement,...) **et/ou d'utilisation** (activité précise : salon travail, commerce de biens,...)
- Il existe d'**autres actes et travaux** également soumis à permis d'urbanisme

Qui contacter :

- **Commune** : Services de l'Urbanisme
- **Région** : Urban.brussels (par exemple pour un bien protégé sur le plan du patrimoine)

Attention :

- En principe, le permis doit être obtenu avant l'accomplissement des actes ou travaux !
- Il existe un risque de refus de votre demande
- Un permis nécessite souvent **6 mois** (voire plus)
- Certaines communes ont défini des zones où il peut être (très) difficile de créer un nouvel HoReCa (Ville de Bruxelles, Schaerbeek...).

Permis d'environnement

Pour quelle raison ?

- Certaines activités** (boulangerie, boucherie, traiteur, poissonnier, salle de fête...)
- Certains dépôts** en fonction des produits et de la taille du dépôt (déchets, alcool, farine, ...)
- Certaines machines** (chambre froide, frigo, chaudière, ...)
- Mais aussi pour d'**autres raisons**, notamment la diffusion de son amplifié entre 24h00 et 7h00

Qui contacter :

- **Commune** : Service permis d'environnement
- **Région** : Bruxelles Environnement (par exemple pour un bien protégé sur le plan du patrimoine)

Attention :

- En principe, le permis doit être obtenu avant l'exploitation des installations classées !
- Il existe différentes classes de permis. En fonction de celles-ci, un risque de refus existe et le délai de procédure varie 1 à 3 mois pour les plus courantes.

Autorisation HoReCa

Pour quelle raison ?

- Autorisation d'exploiter le plus souvent conditionnée à l'obtention du rapport du SIAMU, le PU et/ou le PE (ou seulement le dossier complet ainsi que d'autres éléments différents en fonction des communes)

Qui contacter :

- **Commune** : Service commerce/ HoReCA / Economie, ... Ou service de police

Autorisation subséquente à l'HoReCa

Pour quelle raison ?

- Terrasses sur la voie publique
- Fumoir / bar à chichas (maximum 25% de la surface)
- Jeux de hasard (extrait de casier judiciaire)
- Patente alcool fermenté/spiritueux (extrait de casier judiciaire)
- Obligations en termes de diffusion de son amplifié
- Laisser danser (à l'appréciation des communes)

Qui contacter ?

Commune : Service commerce / économie/urbanisme/...

Fédéral : SPF santé publique

Communal : Décision du Bourgmestre
Fédéral : SPF Justice -Commission des jeux de hasard

Commune : Décision du bourgmestre
Fédéral : SPF Finance Accise

Commune

Commune : Service commerce / environnement
Région : SIAMU

Autre autorisation, licence, contrat, ...

Pour quelle raison ?

- Justification des compétences professionnelles (pour la restauration)
- Attestation de conformité électrique et/ou gaz
- Rapport du SIAMU (pompiers), (cfrf. Autorisation HoReCa)
- Autorisation/ Enregistrement/ Agrément AFSCA et contrôle hygiène
- Déclaration diffusion de musique Unisono (ex-Sabam)
- Déclaration caméra de surveillance
- Contrat de gestion des déchets, dont les huiles et les biodéchets alimentaires (Plus d'info : RECYCLE BXL PRO)
- Installation d'un Système de Caisse Enregistreuse (SCE) agréé
- Assurances obligatoires (incendie, accidents du travail, ...)

Qui contacter ?

Région : Bruxelles Economie et Emploi

Autres : Organisme de contrôle agréé

Région : SIAMU

Commune : Service de l'hygiène
Fédéral : AFSCA

Autres : Unisono

Autres : declarationcamera.be

Région : Bruxelles Propreté

Fédéral : SPF Finances

Autres : Sociétés d'assurance (ou courtier en assurances)

Vous vous lancez dans l'horeca et vous avez des questions...

- Quelles aides pour créer ou développer mon HoReCa ?
- Quelles sont les démarches administratives à entamer et dans quel ordre ?
- De quelles autorisations dois-je disposer ?
- Quelles sont mes obligations légales ?
- Quelles solutions de financement existent pour mon projet ?

hub.info, le service d'information de hub.brussels pour les entrepreneur.e.s bruxellois.es, répond à toutes vos questions.

Contactez hub.info

Via le n° 1819

Tous les jours ouvrables de 9h à 13 h
et le mardi de 16h à 18h.

Via notre permanence

Chaussée de Charleroi 110 à 1060 Bruxelles
du lundi au mercredi de 14h à 17h.

Vous avez besoin d'un accompagnement pour un permis d'urbanisme et/ou d'environnement ?

Contactez l'équipe urbanisme et environnement de hub.brussels en remplissant le formulaire tout en bas de la page :
www.hub.brussels/fr/services/permis-urbanisme-environnement

Les réglementations étant en constante évolution, n'hésitez pas à contacter nos conseiller.ère.s pour connaître les dernières modifications en la matière.